

# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille** Budget : **16 PETITE ENFANCE** 2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2051 - Concessions et droits similaires	60		3 700,00 €	2 695,00 €	200,00 €
		<b>Total des dépenses</b>	<b>3 700,00 €</b>	<b>2 695,00 €</b>	<b>200,00 €</b>

COMMUNAUTE de COMMUNES des  
 VALLEES de la BRAVE et de l'ANILLE  
 10, Rue Saint Pierre  
~~78100 SAINT-GALAIS~~

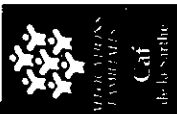
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 072-200072692-20220224-BP1620220204-BF  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 07/03/2022

# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

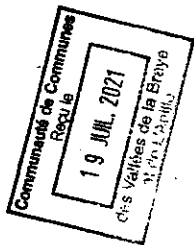
Collectivité : Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille  
Budget : 16 PETITE ENFANCE 2021

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1311 - Etat et établissements nationaux	60		1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
	<b>Total des recettes</b>		<b>1 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
12100 SAINT-CALANS



Le Mans, le 16 juillet 2021



**Monsieur Michel LEROY**  
Président de la Communauté de communes des vallées de la Brayre et de l'Anille  
10 rue Saint Pierre  
72120 SAINT CALAIS

**Action sociale**

**Dossier suivi par : Corinne Pelloille**

**Objet : Notification d'une aide à l'investissement – année 2021**  
Fonds locaux

Monsieur le Président,

Je vous informe que notre Commission d'action sociale, après en avoir délibéré lors de sa séance du 16 juin 2021, a décidé de soutenir votre projet et de vous accorder une aide à l'investissement pour le programme suivant :

**Programme d'investissement :** Aménagement intérieur, achat de mobilier, de logiciel et jeux d'enfants pour le multi-accueil de Vibraye et le relais petite enfance de Vibraye et Saint Calais

**Adresse de l'équipement ou service :** Vibraye et Saint Calais

Une subvention de 2 020 € vous est attribuée. Ce montant est conditionné à la réalisation des dépenses prévues, soit 6 735 €. En cas de dépenses inférieures, l'aide sera réajustée en conséquence.

Cette décision, étant entérinée par les autorités de tutelle, devient exécutoire. En conséquence, la présente notification et son annexe définissent et encadrent les modalités d'utilisation de cette aide. Elles vous sont opposables.

L'aide sera versée selon les modalités suivantes :

<b>Pour le 1<sup>er</sup> acompte ou en cas d'acompte unique</b> Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée	<b>Pour un paiement sans avance/acompte</b> Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée
Attestation signée : - par un commissaire aux comptes, dès lors que le porteur du projet est dans l'obligation d'en désigner un, ou par un expert-comptable, dès lors que le porteur du projet en a désigné un ; - à défaut conjointement par le maître d'ouvrage (représentant mandaté du bénéficiaire) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) chargés de l'opération, justifiant l'opération, justifiant du commencement d'exécution du programme et mentionnant la date de début des travaux.	Attestation signée : - par un commissaire aux comptes, dès lors que le porteur du projet est dans l'obligation d'en désigner un, ou par un expert-comptable, dès lors que le porteur du projet en a désigné un ; - à défaut conjointement par le maître d'ouvrage (représentant mandaté du bénéficiaire) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) chargés de l'opération, justifiant l'opération, justifiant du commencement d'exécution du programme et mentionnant la date de début des travaux.
	Copie de la police d'assurance garantissant les biens faisant l'objet de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales Plan de financement définitif, signé de la personne habilitée.

	détaillant : d'une part, le coût de l'opération (hors taxe et/ou toutes taxes comprises) et d'autre part, les financements obtenus
<b>Pour les acomptes suivants</b>	<b>Pour le versement du solde (guilé à paiement d'acompte)</b>
Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée.	Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée
	Plan de financement définitif, signé de la personne habilitée, détaillant : d'une part, le coût de l'opération (hors taxe et/ou toutes taxes comprises) et d'autre part, les financements obtenus

Le versement du solde de l'aide sera réalisé sur la base des documents attestant de la finalisation du projet. Le programme devra être achevé d'ici le 31 décembre de l'année N+2. A défaut, l'aide accordée devra être annulée par la Caf.

Les remboursements, les sommes non utilisées ou ayant fait l'objet d'un usage non conforme à leur destination s'effectueront par chèque à l'ordre de Monsieur le Directeur financier et comptable de la Caf, ou par virement bancaire.

J'attire par ailleurs votre attention sur la nécessité de porter à la connaissance du public et des familles utilisatrices le soutien financier de la Caf pendant la durée du programme d'investissement (communication publique, panneau de chantier...) et à l'issue de celui-ci (dépliants, affiches, site Internet, réseaux sociaux ...).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle Partenaires,

Martine Rogeon

N° dossier Sias : 202100107  
Commune : Saint Calais  
Année : 2021  
Gestionnaire : Cdc des vallées de la Brayre et de l'Anille  
Code pièces – Famille / Type : Notification